

Décret 2000-404 du 11 mai 2 000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets des collectivités.

Ce décret pose que le Maire doit présenter à son conseil municipal ou le Président de l'EPCI à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le décret précise le contenu minimum du rapport.  
Ce document est public.

La Communauté de Communes du Plateau Maïchois ou CCPM a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2000 par arrêté préfectoral.

Elle regroupait alors 7 communes :

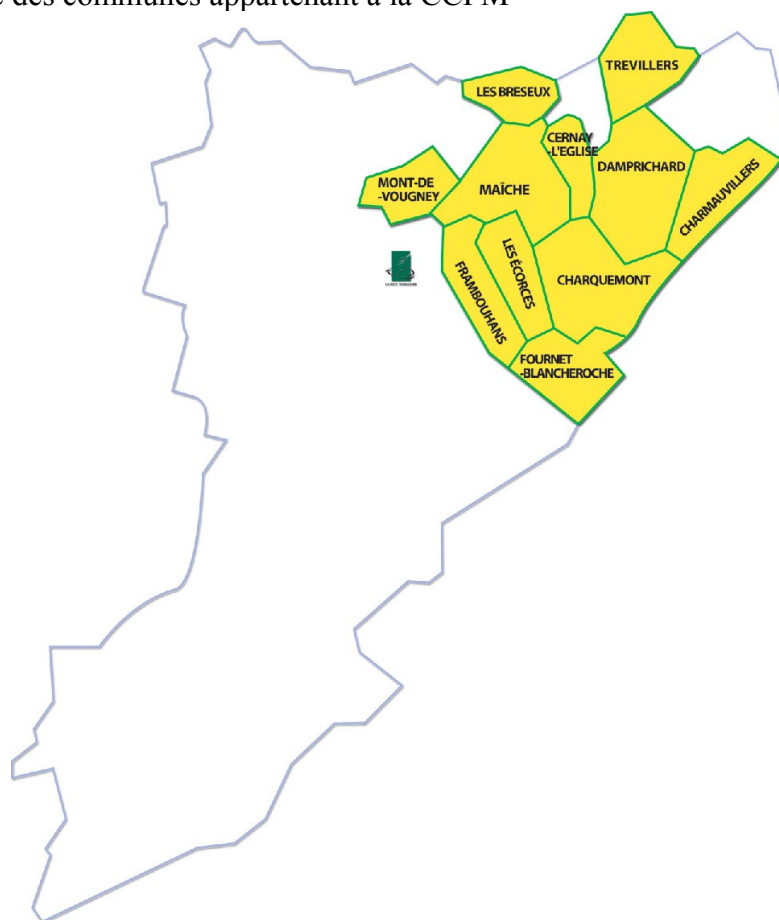
- Les Bréseux,
- Cernay l'Eglise,
- Charquemont,
- Damprichard,
- Les Ecorces,
- Frambouhans,
- Maïche,

Elle s'est étendue à 11 communes le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en accueillant les communes de :

- Charmauvillers,
- Fournet Blancheroche,
- Mont de Vougey,
- Trévillers,

De plus, elle a repris la compétence ordures ménagères de la commune de Belfays qui ne fait pas partie de la communauté de communes. La population totale est alors de 11 129 habitants (recensement 1999/avec double compte).

Carte C1 : Carte des communes appartenant à la CCPM



## A. Les indicateurs techniques.

### 1. Territoire et organisation

Depuis le mois de juin 2003, la CCPM a mis en place le tri sélectif de ses emballages. Les emballages récupérés sont les bouteilles et flacons en plastiques, les briques alimentaires, le papier/carton, les cartonnettes, les journaux et les magazines. Les métaux sont récupérés à la sortie de l'incinérateur du SMETOM à Pontarlier, par une chaîne de récupération des métaux. La collecte des déchets verts se fait en apport volontaire à la déchetterie située à Maîche. Ces déchets verts sont ensuite envoyés à la plate-forme de Merey-sous-Montron de COLLET Environnement, situé à 70 Km de Maîche, pour en faire du compost qui servira à des agriculteurs (compost grossier). De plus, une communication importante est réalisée afin d'inciter les particuliers à réaliser du compostage individuel

Dans la CCPM, la collecte des ordures ménagères et des emballages se fait en porte à porte. Cependant, il existe des points de regroupement pour les habitations qui sont trop difficiles d'accès pour le camion de collecte.

Tableau T1 : Nombre et volume des bacs à ordures ménagères par commune sur les points de regroupement.

Communes	Volume des bacs OM (L)					Nombre de bacs/communes	Volume/commune
	24 0	34 0	66 0	1 00 0	1 10 0		
BELFAYS	0	0	3	0	0	3	1 980 L
LES BRESEUX	0	0	7	0	0	7	4 620 L
CERNAY L'EGLISE	0	0	7	0	0	7	4 620 L
CHARMAUVILLERS	0	2	10	0	0	12	7 280 L
CHARQUEMONT	2	0	18	1	2	23	15 560 L
DAMPRICHARD	1	0	16	1	0	18	11 800 L
LES ECORCES	0	0	9	0	1	10	7 040 L
FOURNET BLANCHEROCHE	0	3	7	0	2	12	7 840 L
FRAMBOUHANS	0	0	4	0	2	6	4 840 L
MAICHE	0	0	32	1	10	43	33 120 L
MONT DE VOUGNEY	0	0	4	0	0	4	2 640 L
TREVILLERS	0	0	1	0	1	2	1 760 L
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>118</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>147</b>	<b>103 100 L</b>

Tableau T1 : Nombre et volume des bacs de tri sélectif par commune.

Communes	Volume des bacs de tri sélectif (L)										Nombre de bacs/communes	communeVolume/
	50	120	240	240 OP	340	340 OP	500	500 OP	660	770		
BELFAYS	13	26	0	0	0	0	0	0	0	0	39	3 770 L
LES BRESEUX	36	64	3	5	0	7	0	0	0	0	115	13 780 L
CERNAY L'ÉGLISE	27	28	5	6	0	3	0	0	0	0	69	8370 L
CHARMAUVIL LERS	29	27	3	3	0	5	0	1	0	0	68	8 330 L
CHARQUEMO NT	228	310	23	47	4	74	11	0	2	0	699	98 740 L
DAMPRICHAR D	170	265	19	22	6	34	6	0	8	0	530	72 020 L
LES ECORCES	65	98	3	9	1	3	0	0	0	1	180	20 020 L
FOURNET BLANCHERO CHE	20	35	0	2	0	4	1	0	0	0	62	7 540 L
FRAMBOUHA NS	69	110	10	10	0	1	3	1	0	1	205	24 560 L
MAICHE	311	445	32	121	11	107	12	1	2	7	1049	159 000 L
MONT DE VOUGNEY	25	32	2	2	0	0	0	0	0	0	61	6 050 L
TREVILLERS	59	81	5	7	1	4	0	0	0	0	157	17 250 L
<b>TOTAL</b>	<b>1 052</b>	<b>1 521</b>	<b>105</b>	<b>234</b>	<b>23</b>	<b>242</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>3 234</b>	<b>439 430 L</b>

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif se fait de façon hebdomadaire dans toutes les communes desservies par la CCPM. La CCPM embauche deux équipes de collecte, chacune composée de trois agents de collecte. Ces agents de collecte effectuent, en plus de la collecte des bacs, un suivi continu de la qualité du tri sur le terrain.

Des bacs de tri jaune et des sacs à ordures ménagères gris sont mis gratuitement à disposition des particuliers. Néanmoins, la collecte des ordures ménagères et du tri dans les fermes (celles-ci étant difficiles d'accès) est faite simultanément avec des sacs de couleurs

différentes pour le tri (jaune) et les ordures ménagères (gris), et ceci avec un camion spécial qui permet un passage plus facile sur les routes difficiles.

## 2. Collecte

### 2.1 Collecte des déchets des ménages.

Les particuliers faisant partie de la CCPM sont assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

#### ✓ Population desservie.

Tableau T2 : Population desservie par la collecte des déchets ménagers (recensement 1999).

POPULATION	
Population totale 2000	10 055 habitants
Population totale 2004	11 129 habitants

#### ✓ Organisation de la collecte.

Tableaux T3 et T4 : Organisation de la collecte dans la CCPM.

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	Nombre de points de regroupement	Population
Ordures ménagères	92	1 600
Tri sélectif	92	1 600
Verre	24	11 129

COLLECTE EN PORTE A PORTE	Fréquence de la collecte	Population
Ordures ménagères	Hebdomadaire	9 529
Tri sélectif	hebdomadaire	9 529

- ✓ **Résultat de la collecte sélective (mise en place depuis juin 2003, sauf verre/métaux/déchets verts).**

Tableau T5 : Récapitulatif de la collecte sélective, porte à porte et déchetterie, et tonnage d'ordures ménagères (chiffres 2004).

<b>Matériaux</b>	<b>Type de Collecte</b>	<b>Tonnage collecté</b>	<b>Valorisation</b>	<b>traitement</b>
Ordures ménagères	Porte à porte	2482,52	OUI	Incinération
Verre	Apport Volontaire	480,69	OUI	Recyclage
Cartons, cartonnette, briques alimentaires	Porte à porte	185,51	OUI	Recyclage
Journaux, magazines, papiers divers	Porte à porte	459,08	OUI	Recyclage
Métaux	Apport volontaire/porte à porte dans les ordures ménagères	395,33	OUI	Recyclage
Plastiques	Porte à porte	56,34	OUI	Recyclage
Déchets verts	Apport volontaire	987,06	OUI	Compostage
Huiles	Apport volontaire	7500L (moteur) 3049L (végétales)	OUI	Régénération
Encombrants	Apport volontaire / collecte (2fois/an)	1283.8	NON	enfouissement
Pneumatiques	Apport volontaire	1291 unités	OUI	Rechapage/ recyclage

Le tonnage de tri sélectif collecté en porte à porte pour l'année 2004 est de 599,14 T, avec un pourcentage de refus de tri moyen de 2,9 %.

De 2003 à 2004, le tonnage d'ordures ménagères collectés a diminuer de 189,3 T.

Voir en Annexe A1 : Graphiques des tonnages par matériaux.

✓ **Fréquence de la collecte.**

La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est hebdomadaire.

Tableau T6 : Planning des collectes ordures ménagères et tri sélectif.

<b>MATIN</b>				
<b>COLLECTE</b>	<b>JOUR</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>DEBUT</b>	<b>FIN</b>
Ordures ménagères	Lundi	Maîche	5h	12h
Ordures ménagères	Mardi	Charquemont Fournet-Blancheroche Mont-de-Vougney	5h	12h
Tri sélectif	Mercredi	Charquemont	5h	12h
Tri sélectif	Jeudi	Maîche	5h	12h
Tri sélectif	Vendredi	Frambouhans Les Ecorces Mont-de-Vougney Les Bréseux	5h	11h
<b>VIDANGE A FAIMBE</b>				

<b>ARPRES-MIDI</b>				
<b>COLLECTE</b>	<b>JOUR</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>DEBUT</b>	<b>FIN</b>
Ordures ménagères	Lundi	Maîche (suite) Cernay-l'Eglise Frambouhans Les Ecorces Les Bréseux	13h30	
Ordures ménagères	Mardi	Damprichard Charmauvillers Belfays Tréwillers	13h30	
Tri sélectif	Mercredi	Damprichard Charmauvillers Belfays	13h30	
<b>VIDANGE A FAIMBE</b>				
Tri sélectif	Jeudi	Maîche Cernay-l'Eglise Tréwillers	13h30	

✓ **Collecte des encombrants et déchetterie.**

- Collecte des encombrants :

La CCPM organise, deux fois par an, une collecte des encombrants en porte à porte. Les communes de Maîche, Charquemont et Damprichard effectuent elles même cette collecte, alors que dans les autres communes de la CCPM celle-ci est prise en charge par la Communauté de Communes.

Les encombrants sont également collectés tout au long de l'année en déchetterie, le transport jusqu'au centre de traitement est effectué par l'entreprise VIDOR.

Une fois collectés, ils partent en centre d'enfouissement de classe 2 à Corcelle Ferrière chez NICOLLIN.

- Déchetterie.

La déchetterie de la CCPM se situe dans la commune de Maîche. Son accès est régulé grâce à des badges qui ont été distribués à tout les particuliers, ainsi qu'à toutes les personnes (autre que particulier) payant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (par exemple les commerçants).

Elle accepte le verre, les papiers et cartons, les huiles de friture et de moteur, la ferraille, les encombrants, les piles et les batteries, les déchets verts.

Le marché public de reprise des matériaux de la déchetterie a été renouvelé en 2004, et il y a été ajouté la récupération des déchets ménagers spéciaux (début de la collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2005).

Déchetterie de la CCPM  
Lieu-dit Seigne  
25 120 MAICHE  
03 81 64 09 53

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, 8h/12h 14h/18h,  
Le samedi, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, 9h/12h 14h/17h,  
du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril, 9h/12h 14h/16h.

*2.2 Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charges par la CCPM.*

✓ **Déchets des Artisans, Commerçants, Administrations.**

Ils sont assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et ont accès gratuitement à la déchetterie grâce à un badge qui leur est spécifique.

✓ **Déchets des industriels.**

Si les industriels souhaitent être collectés en porte à porte, ils sont assujettis à la redevance spéciale, et sont donc exonérés de la taxe ordures ménagères.

Si ils ne souhaitent pas payer la redevance spéciale, ils devront apporter eux même leurs déchets à la déchetterie, ces déchets seront pesés et facturés tout les semestres.

Voir en annexe A2 : Tarifs de la déchetterie 2004.

#### ✓ **Déchets des administrations.**

Elles sont exonérées de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de redevance spéciale.

La collecte des déchets des Artisans, Commerçants, Administrations et Industriels se fait en porte à porte, en même temps que celle des ménages. Les déchets concernés par cette collecte sont les déchets ménagers assimilés et les déchets industriels banals. Ils sont collectés avec les ordures ménagères et le tri sélectif.

### **3. Traitement des déchets**

#### Localisation des unités de traitement :

Le centre de tri qui prend en charge les emballages collectés sélectivement à la CCPM est VIDOR, il est situé à FAIMBE (département du Doubs).

La plate-forme de compostage qui réceptionne les déchets verts en provenance de la CCPM appartient à COLLET Environnement, elle est située à Merey sous Montrou.

L'usine d'incinération des ordures ménagères qui prend en charge l'élimination des ordures ménagères de la CCPM appartient au SMETOM, Syndicat Mixte d'Elimination et Traitement des Ordures Ménagères, et se situe à Pontarlier.

Le centre d'enfouissement technique de classe 2 où est enterré le « tout-venant » de la CCPM appartient à NICOLLIN et se situe à Corcelle-Ferrière.

### **5. Communication**

#### *5.1 La sensibilisation des scolaires*

Les interventions auprès des scolaires sont très demandées. Elles se déroulent sur une ½ journée et, pour cette année, le programme est toujours sensiblement le même :

#### Tous ensemble

- *Le cabinet des curiosités* : chaque enfant doit apporter un objet en rapport avec les déchets, usuel ou inattendu, banal ou bizarre. Possibilité au même moment de noter des mots clés au tableau (*mots jetés*).  
C'est la phase de présentation.

- *Le tri de poubelle* : initier les enfants au tri des déchets par matière et par nature, en pensant à leur récupération. Présentation par la suite d'objets qui ont été fabriqués à partir de matériaux recyclés. 15 mn.  
Certaines activités peuvent être déplacée parmi les activités par groupes.

### En plusieurs groupes

Organiser des groupes de 5 à 6 enfants, maximum, afin de favoriser la discussion. Les ateliers de recherche peuvent se dérouler en ateliers fixes ou en ateliers tournants, les enfants vivant ainsi successivement les différentes situations de recherche.

- *Le photolangage* : chaque enfant va réaliser une affiche sur les déchets et l'environnement à partir d'une image découpée dans un magazine et cinq mots clés. Ces images seront affichées. Ensuite chacun pourra exprimer les raisons de son choix. Une lecture et une synthèse sont effectuées collectivement.  
Le but de cette activité est d'identifier les représentations des enfants.
- *Le memory du consommateur* : jeu de cartes dont le but est de choisir entre deux produits comparables en utilisant différents critères de choix (le respect de l'environnement, le côté économique, le côté esthétique...). Ce jeu permet de découvrir les différents critères de choix et les alternatives qui existent en matière de consommation. 15 mn
- *Le jeu des sept familles* : jeu de cartes dont le but est de rassembler des familles complètes de déchets par nature. Ce jeu permet de découvrir les familles essentielles de déchet, de les mémoriser, et de réfléchir aux chaînes de traitement possibles pour chaque type de déchet. 15 mn.
- *Le jeu des filières* : Ce jeu a pour but de retracer les étapes du recyclage d'un objet. Il permet d'acquérir la notion de cycle de la matière, de prendre conscience des filières de recyclage, et de mettre en évidence que c'est le geste de tri qui déclenche l'ensemble de la filière. 15mn.
- *Le jeu « déchet-tri »* : ce jeu a pour but de trier les objets par matière et en fonction de leur valorisation possible. Il permet de faire découvrir le concept de déchetterie aux enfants et de les sensibiliser aux filières de récupération. 15 mn
- *Le loto des matières* : le but du jeu est de reconstituer les étapes de la vie d'un objet depuis la matière première jusqu'à la matière valorisée à partir de son déchet. Ce jeu permet d'aborder la notion de vie d'un produit, de mettre en évidence les notions de ressources renouvelables/ non renouvelables et de connaître les matières qui constituent un produit et leurs origines. 15 mn
- *Le jeu des paysages* : le but de ce jeu est de repérer les nuisances occasionnées dans le paysage par les déchets et les modes de traitement afin d'y remédier. Il permet d'aborder les notions d'incinération, de compostage, de décharge sauvage et d'enfouissement. Cela permet de responsabiliser les enfants par rapport à leur comportement individuel et collectif. 15 mn

### Fin de la séance, tous ensemble

- *Synthèse collective* : compléter les mots clés du tableau, qu'est-ce qu'ils ont appris, distribuer le carnet déchets et les écoquizz, ainsi que de documents pour l'instituteurs (Info-Tri, guides de tri, de compostage individuel...).

- *Evaluation* : à remplir par les enseignants/animateurs.

## *5.2 L'INFO TRI*

L'INFO TRI est un journal, format A4 recto/verso, qui paraît deux fois par an. Ce journal permet à la Communauté de Communes de communiquer sur le tri sélectif et le recyclage, la réduction des déchets, le compostage, la gestion des déchets en général.

## *5.3 Les campagnes d'affichages*

Cette année 2004 a vu apparaître la première campagne d'affichage, d'une longue série à venir, de la Communauté de Communes sur le thème de la réduction des déchets. 250 affiches ont été distribuées sur le périmètre de la CCPM.

Voir annexe A3 : Info Tri n°1, Info Trin°2, Affiche « Agir pour notre environnement » n°1.

## *5. Emploi*

Pour son service ordures ménagères, déchets, environnement, la CCPM emploie plusieurs personnes :

- 1 agent de maîtrise
- 1 ambassadeur du tri
- 1 gardien de déchetterie
- 6 agents de collecte

## B. Les indicateurs financiers.

### 1. Les modalités d'exploitation

Tableau T7 : Sociétés qui collectent et traitent les déchets de la CCPM.

<b>Collecte</b>	Ordures ménagères	Régie
	Sélective	Régie
	verre	Massacrier PATE
<b>Transport/Traitement</b>	Incinération	SMETOM
	Tri	Régie/Vidor
	Papier/carton	SOREPA
	Plastique	Valorplast
	Verre	BSN
	Carton	SOREPA
	Déchets verts	SMETOM/Collet
	Encombrant	Vidor/Nicollin
	Pneumatiques	Alpha recyclage
	ferraille	Massacrier
	Huile de moteur	Bordy SA
	Huile végétale	Point SAS
	Piles et batteries	Corepile

### 2. Dépenses annuelles

→ Les dépenses de fonctionnement budgétisées pour l'année 2004, étaient de 1 027 737 €, et le total réalisé s'est élevé à 1 010 296,89 €.

Les recettes de fonctionnement budgétisées pour l'année 2004 étaient de 928 223 €, et le total réalisé a été de 979 579,02 €.

→ Les dépenses d'investissement budgétisées pour l'année 2004, étaient de 283 144,87 €, et le total réalisé s'est élevé à 218 459,78 €.

Les recettes d'investissement budgétisées pour l'année 2004 étaient de 131 894,40 €, et le total réalisé a été de 124 993,65 €.

### 3. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrats (TTC)

Tableau T8 : Prestations rémunérées à des entreprises sous contrats.

<b>Collecte</b>	verre	14 480,08 €
<b>Traitement</b>	Incinération	205 121,36 €
	Tri sélectif	100 197,77 €
	Papier/carton	7 265,69 €
	Déchets verts	55 323,01 €
	Encombrants	157 862,49 €
	Pneumatiques	0 €
	ferraille	191,82 €
	Huile moteur	0€
Huile végétale	965,01 €	
<b>TOTAL</b>		<b>541 407,23 €</b>

### 4. Coût de la collecte en régie (TTC)

<b>Collecte</b>	Ordures ménagères	165 042,39 €
	sélective	147 679,59 €
	déchetterie	70 122,56 €
<b>TOTAL</b>		<b>382844,54 €</b>

Voir en Annexe A3 : Dépenses déchetterie 2004,

Annexe A4 : Dépenses collecte, transfert et incinération des ordures ménagères et du tri sélectif en 2004,

### 5. Indicateurs complémentaires

→ [Aides perçues](#)

Tableau T9 : Aides perçues de la CCPM en 2004 par Eco-emballages.

<b>Soutien valorisation 2004</b>	106 698,56 €
<b>Soutien Ambassadeur du tri 2003</b>	3 049,00 €
<b>Soutien communication 2003</b>	3 704,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 452,15 €</b>

→ [Recettes de valorisation](#)

Tableau T10 : Recettes effectuées en 2004 pour la valorisation matière des emballages triés sélectivement à la CCPM.

<b>SOCIETE</b>	<b>MATIERE</b>	<b>TONNAGE</b>	<b>MONTANT</b>
OTOR	Papier	106,12	3 573,36 €
Revipac	Brique alimentaire	14,399	194,39 €
BSN	Verre	498,23	11 409,50 €
Valorplast (T3 et 4T)	Plastique	34,51	2 094,05 €
<b>TOTAL</b>			<b>17 271,3 €</b>